Image not found or type unknown

refus envoi attestations et garanties

Par **malco29**, le **10/08/2010** à **12:07**

bonjour

je suis nouveau sur ce forum
et quelques conseils seraient les bienvenus

voici mon litige

J ai acheté une installation photovoltaique pour la maudite somme de 20500euros

J essaie d avoir tous les papiers de garantie concernant mon installation
Et mon installateur a beaucoup de mal a me les envoyer

Voici les papiers que je lui demande

-pv de reception des travaux(il m en a envoyé un mais il me parait un peu simple)
-papiers pour le crédit d impot avec le descriptif de l installation(panneaux+onduleur)
Avec les normes de cette installation
-papiers concernant un contrat specifique qui stipule que l installation est garantie
20 ans pour l onduleur et 25 ans pour les panneaux(contrat oral pour l instant)
Et egalement repose des ardoises au bout de 25 ans
-le « commercial » qui ma vendu l installation photovoltaique m a promis
Oralement une production annuelle de 1750euros,alors de d après de sérieux
Calculs on serait plutot vers les 1000 euros annuel
-papiers concernant l attestation de garantie de 25 ans des panneaux comme
Il est coché dans le contrat d achat .

Que peut on faire pour obtenir cela,par quelle voie faut il passer
Que peut on faire également sur un mensonge(oral) de production

Je m inquiete,car je sais que beaucoup de gens ont de gros soucis avec cet
Installateur,et pour moi cette boite ne va pas durer longtemps
Et que vont devenir mes garanties

Voila,je me suis expliqué en gros de mes problemes,j aimerais que quelqu un
Puisse repondre a mes questions,ce serait enlever une grosse épine du pied
Sachant que je n ai pas d aide jurique avec mon assurrance

Merci pour vos réponses

cordialement

malco29

Par **Domil**, le **12/08/2010** à **15:13**

Vous vous contentez de promesse orale d'un vendeur ... Que voulez-vous qu'on vous dise sinon que "vous ne vous ferez plus avoir maintenant ?"

Pour la garantie, vous avez votre facture et votre contrat. Que voulez-vous de plus ?

Vous ne pouvez qu'exiger par LRAR de mise en demeure l'attestation pour les impots

Par **malco29**, le **13/08/2010** à **11:04**

bonjour

comme je l ai stipulé j ai un contrat maison reference
avec eux(mais il n est qu oral pour l instant)
ce que je veux,c est du concret

ainsi que l attestation garantissant mes panneaux solaires
et onduleur(garantie 20 ans),je ne l ai pas

merci quand meme pour votre reponse

cdt

malco29

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés